



vous informer

L'utilisation du dioxyde de soufre en vinification

Santé et prévention



Qu'est-ce que le SO₂ ?

Le SO₂ (dioxyde de soufre) ou anhydride sulfureux peut être utilisé lors de la réception des raisins, pendant la vinification et/ou en conservation lors de la mise en bouteille. Il a des propriétés antioxydantes et antiseptiques.

À température ambiante, c'est un gaz **incolore à odeur piquante** perceptible à très faible concentration, dès 1,1 ppm*. Il est plus lourd que l'air, extrêmement corrosif en présence d'humidité et d'eau. Il peut également se présenter sous forme solide ou liquide.



Effets sur la santé

C'est un produit toxique, qui selon sa formulation, a les caractéristiques suivantes :

- Sa Valeur Limite d'Exposition (VLE) est de 5 ppm* (valeur limite sur 15 minutes)
- Sa Valeur Moyenne d'Exposition (VME) est de 2 ppm* (valeur limite sur 8 heures)



Il existe 3 niveaux d'intoxication :

- Aiguë (toux violente, nausées...)
- Suraiguë (suffocation, œdème du poumon...)
- Chronique (irritation des yeux, des voies respiratoires...)

*partie par million



Prévention

- Mettre en place une signalisation avertissant le risque
- Intervenir dans un local aéré et ventilé
- Port du masque obligatoire équipé de cartouche de type E (bande de couleur jaune) et de lunettes de protection
- Privilégier l'utilisation de SO₂ sous forme solide
- Tenir tout récipient à l'abri de la lumière et de la chaleur



La manipulation de SO₂ est vivement déconseillée à toute personne asthmatique ou atteinte de pathologies pulmonaires.

Conduite à tenir en cas d'accident

- Cesser toute émission de SO₂
- Emmener la personne respirer au grand air, loin de la zone polluée
- Si le cas est plus grave, appeler les secouristes ou les secours (pompiers 18 ou SAMU 15)
- En cas de contact avec la peau, retirer les vêtements contaminés, laver abondamment sous l'eau et consulter un médecin
- En cas de contact avec la peau ou les yeux, laver abondamment à l'eau claire au moins 15 minutes



La MSA intervient pour la Santé-Sécurité au Travail
des exploitants, salariés, employeurs agricoles.
Elle agit pour améliorer les conditions de travail
et prévenir les risques en agriculture.

Les conseillers en prévention, les médecins du travail et les
infirmiers de santé au travail sont là pour vous aider à trouver
des solutions adaptées à votre situation.

N'hésitez pas à nous contacter :
santesecurite@msa49.msa.fr
02 41 31 77 80

MSA Maine-et-Loire
3 rue Charles Lacretelle

BEAUCOUZÉ 49938 ANGERS CEDEX 9

maineetloire.msa.fr
02 41 31 75 75



L'essentiel & plus encore